



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICH, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICH
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/198

Avenant n° 1 au bail à ferme au profit de Monsieur MATTEUCCI Eric, pour les parcelles cadastrées section D n° 58, 62p, 25p et F n° 7p.

M. le maire expose à l'assemblée :

Par délibération du Conseil Municipal n° 2013/356 du 18 décembre 2013 il a été approuvé, à l'unanimité, le principe de la passation de baux à ferme au profit de jeunes agriculteurs.

Un bail à ferme, prenant effet le 2 avril 2014, a été passé au profit de Monsieur MATTEUCCI Eric conformément à la délibération n° 2014/25 en date du 24 février 2014.

Il était prévu la construction d'une bergerie sur la parcelle cadastrée section D n° 61, sous réserve que le preneur, Monsieur MATTEUCCI, ait obtenu préalablement un permis de construire, étant précisé que le Plan Local d'Urbanisme interdit toute construction.

Au présent bail, il est stipulé que le premier paiement du loyer interviendra à compter du 2 avril 2017, terme échu (3ans après la prise à effet du bail) afin de permettre au jeune agriculteur de constituer son dossier et obtenir les subventions et autres aides afférentes à son installation et début d'exploitation. Les 2 premières années, le paiement du loyer étant versé sous la forme d'une mise en valeur des fonds loués.

Par Délibération Municipale n° 2015/376, en date du 26 octobre 2015, il a été décidé de la révision accélérée du PLU. Ce projet de révision vise à prendre en compte l'enjeu et le caractère fondamental de l'activité agricole, mais aussi à autoriser la construction de la bergerie, construction indispensable pour l'activité de Monsieur MATTEUCCI, sur la parcelle cadastrée section D n° 61.

L'enquête publique, concernant la révision accélérée du PLU, est à ce jour toujours ouverte.

La construction ayant été reportée, l'agriculteur n'a pas exploité les parcelles louées. A cet effet, il serait opportun de conclure un avenant au bail à ferme venant modifier l'article 2.6 du présent bail, relatif au loyer.

L'avenant modifiera l'article en ces termes: « Le premier paiement du loyer interviendra à compter du 2 avril 2019, et non plus à compter du 2 avril 2017».

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer l'avenant au bail à ferme au profit de Monsieur MATTEUCCI Eric, permettant de retarder le paiement du loyer, pour les parcelles cadastrées section C n° 58, 62p, 61, 25p et F n° 7p.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Christian BALZANO, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2013/356 du 18 décembre 2013 ;

Vu la délibération n° 2014/25 en date du 24 février 2014 ;

Vu la délibération n° 2015/376, du 26 octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juin 2016.

ACCEPTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La passation d'un avenant au bail à ferme au profit de Monsieur MATTEUCCI Eric pour les parcelles cadastrées section C n° 58, 62p, 61, 25p et F n° 7p.

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à signer l'avenant au bail à ferme au profit de Monsieur MATTEUCCI Eric pour les parcelles cadastrées section C n° 58, 62p, 61, 25p et F n° 7p et toutes pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016_198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

Publication : 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

